

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE-TITRES DEMEMBRE (COMPTE NUE-PROPRIETE / USUFRUIT) EN VUE DE SA MISE SOUS GESTION (RAM)

Agence :

Numéro de compte-titres démembré GPSM : (réservé à l'Agence)

Nous, soussigné(e)s ⁽¹⁾

M/Me Nom Prénom

né(é) le à

demeurant à

M/Me Nom Prénom

né(é) le à

demeurant à

M/Me Nom Prénom

né(é) le à

demeurant à

M/Me Nom Prénom

né(é) le à

demeurant à

M/Me Nom Prénom

né(é) le à

demeurant à

vous demandons :

- L'ouverture d'un compte-titres démembré sous l'intitulé suivant :

« [Nom de famille] USU / [Nom de Famille] NP »

aux fins d'y inscrire des sommes / titres, objet d'un démembrement ayant pour origine

⁽¹⁾ en vue de sa mise sous gestion,

- l'envoi de tous avis relatifs au présent compte-titres démembré à :

M/Me Nom Prénom
né(é) le à
demeurant à

Qualité et droits⁽²⁾ de chaque titulaire :

M/Me Nom Prénom
en qualité de nu-propiétaire à hauteur de %

M/Me Nom Prénom
en qualité de nu-propiétaire à hauteur de %

M/Me Nom Prénom
en qualité de nu-propiétaire à hauteur de %

M/Me Nom Prénom
en qualité de nu-propiétaire à hauteur de %

Et
 en qualité d'usufruitier.

Nous avons pris connaissance et accepté les conditions générales régissant le présent compte de titres démembré. Le(s) nu(s)-propriétaire(s) a(ont) pris connaissance de la volonté de l'usufruitier de procéder à la mise en place d'un mandat de gestion «**Défensif**» / «**Equilibre**» / «**Dynamique**»/ «**Actions-PEA**»⁽³⁾ accordé à la Banque, avec externalisation par cette dernière de la gestion financière auprès de Rothschild & Co Asset Management.

Nous avons bien noté que :

- Toutes opérations d'apport ou de retrait sur le compte-titres démembré sous gestion peuvent être réalisées sous la seule signature de l'usufruitier ; l'objet du retrait (titres et/ ou produit de cession des titres gérés) **sera obligatoirement crédité sur un compte de titres démembré ouvert aux noms des nus-propiétaires et de l'usufruitier dans les livres de la Banque, à défaut l'accord de tous sera requis ;**
- Si les dividendes, coupons et autres fruits versés en espèces et attachés aux titres financiers inscrits sur le compte-titres démembré sont en principe appréhendés par le seul usufruitier ; **dans le cas présent, l'usufruitier renonce à les percevoir et accepte expressément que les dividendes, coupons et autres fruits soient réinvestis dans le cadre du compte-titres démembré géré ;**
- L'usufruitier pourra sous sa seule signature résilier le présent mandat de gestion ; **dans ce cas les sommes et/ ou titres seront obligatoirement transférés sur un compte de titres démembré en gestion libre ouvert aux noms des nus-propiétaires et de l'usufruitier dans les livres de la Banque.**

Fait à le

Signatures précédées des noms et prénoms

(1) Préciser l'origine du démembrement : par exemple, succession de M.X , décédé le XX/XX/XXXX, donation d'un portefeuille titres en date du XX/XX/XXXX, cession d'un bien démembré, (recueillir les justificatifs).